

REMISE EN
QUESTION
DU NOUVEAU
PROGRAMME
ONTARIEN DES
SERVICES EN
MATIÈRE D'AUTISME



L'ÉDUCATION SOUS
LA LOUPE

NUMÉRO 07 | JUIN 2016

CONTEXTE

Au début de 2016, le gouvernement de l'Ontario a proposé des changements profonds au Programme ontarien des services en matière d'autisme. Conformément à cette nouvelle stratégie, le gouvernement de l'Ontario retirera l'accès à la thérapie d'intervention comportementale intensive (ICI) à des milliers d'enfants pour qui un diagnostic de troubles du spectre autistique (TSA) a été posé.

Les enfants de cinq ans et plus atteints de TSA devront plutôt s'inscrire au Programme d'analyse comportementale appliquée (ACA), qui est bien moins intensif et qui peut ne pas aboutir aux mêmes résultats.

Le nouveau programme offrira des services fragmentés aux enfants dans un contexte où les réductions du financement des conseils scolaires entraînent moins de soutien en matière d'éducation de l'enfance en difficulté.

Cette combinaison pourrait avoir des effets négatifs importants sur les enfants atteints de TSA.



Le gouvernement doit soutenir les familles en continuant de fournir aux enfants atteints de TSA un accès à la thérapie.



Un parent peut s'attendre à payer jusqu'à 30 000 \$ par an de thérapie d'ICI.



CONSÉQUENCES NÉGATIVES DES CHANGEMENTS PROPOSÉS

Plusieurs enfants atteints de TSA ont attendu des mois, voire des années, pour bénéficier d'une thérapie d'ICI. Les changements proposés au programme verraient ces enfants perdre leur place sur la liste d'attente et (ou) devenir inadmissibles à bénéficier de thérapie d'ICI, parce qu'ils ont cinq ans ou plus.

Le plan du gouvernement de fournir une subvention de 8 000 \$ sur un an à plusieurs enfants inscrits sur les listes d'attente pourrait ne pas suffire pour couvrir les frais réels de thérapie d'ICI. La thérapie d'ICI du secteur privé peut coûter jusqu'à 30 000 \$ par année. Le fait de fournir directement des fonds aux parents requiert qu'ils financent non seulement la thérapie, mais qu'ils comblent également le montant manquant pour couvrir les coûts des traitements. C'est injuste et cela créera des difficultés injustifiées à ces enfants qui ont attendu des années pour recevoir cette thérapie importante.

Le plan proposé offre du soutien intermittent aux familles dont les enfants nécessitent un soutien et un traitement continu. Les familles seront probablement confrontées à une série d'interruptions de service pour leur enfant atteint de TSA et seront par la suite incapables de résoudre les conséquences négatives pour leur enfant.

SOUTIEN INSUFFISANT AUX ÉCOLES POUR LES ENFANTS ATTEINTS DE TSA

Le personnel des conseils scolaires travaille déjà au-delà de sa capacité lors du soutien des enfants atteints de TSA. Malgré de modestes augmentations dans l'attribution de fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté ces dernières années par le ministère de l'Éducation, cela n'a pas suffi pour parvenir à répondre aux pressions accrues auxquelles les conseils scolaires sont confrontés dans la prestation de programmes et de soutien de qualité aux enfants atteints de TSA.

Un manque de financement continu et suffisant pour appuyer les enfants ayant des besoins particuliers, y compris ceux atteints de TSA, exerce davantage de pression sur le personnel enseignant et le personnel de soutien qui travaillent avec ces élèves. Le manque de financement adéquat de l'éducation de l'enfance en difficulté a entraîné :

- une pression accrue sur les conseils scolaires de mettre à pied du personnel de soutien, y compris ceux et celles qui travaillent individuellement avec des enfants atteints de TSA.
- moins d'occasions de formation du personnel enseignant et de soutien sur la manière de mieux soutenir les enfants atteints de TSA.
- un surcroît de stress sur les familles ayant des enfants atteints de TSA en raison de la diminution des ressources et du soutien dans nos écoles.

Les changements proposés au Programme ontarien des services en matière d'autisme conduiraient à une réduction de l'accès à la thérapie d'ICI. En plus d'un financement insuffisant de l'éducation de l'enfance en difficulté dans nos écoles, cela pourrait mener à moins de retombées positives pour les enfants atteints de TSA.



CONCLUSION

Les changements proposés au nouveau programme ontarien en matière d'autisme pourraient avoir des conséquences préjudiciables sur les enfants atteints de TSA. La proposition du gouvernement de restreindre l'accès à la thérapie d'ICI aux enfants de cinq ans ou moins est injuste vis-à-vis de ceux qui ont attendu des mois, voire des années, pour accéder à la thérapie qui leur a été recommandée par des professionnels.

De plus, les changements proposés par le gouvernement imposeront une pression accrue sur les conseils scolaires pour qu'ils fournissent un appui additionnel aux enfants atteints de TSA. Ces soutiens et ressources sont déjà mis à rude épreuve.

Le gouvernement doit reconsidérer son approche afin de mieux soutenir les enfants atteints de TSA. Un accès continu à tous les soutiens nécessaires devrait être l'objectif d'un nouveau programme.

RECOMMANDATIONS

OSSTF/FEESO recommande que le gouvernement de l'Ontario :

- **Réexamine immédiatement les plans** de modification du Programme ontarien des services en matière d'autisme qui empêcheraient tout enfant ayant reçu un diagnostic de TSA de bénéficier de thérapie d'intervention comportementale intensive soutenue par le gouvernement.
- **Finance intégralement les services qui permettent** aux enfants atteints de TSA d'accéder à la thérapie la mieux adaptée.
- **Augmente le nombre de membres du personnel des conseils scolaires** qui soutiennent directement les enfants atteints de TSA dans nos écoles, y compris les spécialistes en ICI.
- **Réexamine la possibilité d'un modèle scolaire disponible toute l'année** afin de fournir un soutien continu à ce groupe d'élèves vulnérables.
- **Fournisse aux travailleurs en éducation**, œuvrant dans les conseils scolaires, de la formation et du soutien supplémentaires pour qu'ils puissent offrir une aide complète aux enfants atteints de TSA.

Pour de plus amples renseignements,
composez le 416-751-8300 ou le 1-800-267-7867
ou visitez www.osstf.on.ca/contact